

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion ordinaire du **Conseil d'établissement** de l'école primaire des Explorateurs (205, rue Désiré-Juneau, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier), tenue le **2 octobre 2025**, à 18 h 30, à laquelle ont participé :

Les représentantes des parents :

- M<sup>mes</sup> Mariève Allard, Andrée-Anne Dubois, Annie Dussault, Allison Fortier et Stéphanie L'heureux (arrive à 19 h 30) et elle est remplacée par Cathy Roy en début de rencontre

Les représentantes des enseignants :

- M<sup>mes</sup> Marie-Michèle Godbout, Joëlle Lavoie-Landry et Kimberly Rodrigue

Les représentantes du personnel de soutien :

- M<sup>mes</sup> Maude Lacoursière et Roxanne Thibault-Dufour

Autres présences :

- M<sup>mes</sup> Geneviève Blom, Marine Briez, Laurie Giguère et Cathy Roy en tant que parents substitués n'ayant pas le droit de vote lors de la rencontre
- M. Martin Savard (directeur) est également présent

Absence :

- M<sup>mes</sup> Sarah-Maude Deschênes (parent substitut)

### **1. Ouverture de l'assemblée**

M. Martin Savard déclare la séance officiellement ouverte à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux gens présents. Chaque membre se présente rapidement par la suite.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

#### **CÉ-2025-2026-59**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Joëlle Lavoie-Landry que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée à l'unanimité

### **3. Adoption du procès-verbal de la réunion du jeudi 5 juin 2025**

#### **CÉ-2025-2026-60**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Allison Fortier que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité

### **4. Suivi au procès-verbal**

M. Martin Savard fait les suivis du procès-verbal de la réunion du jeudi 5 juin 2025.

**5. Droit de parole au public**

Personne ne s'est présenté à la rencontre.

**6. Élection au poste de président(e)**

M. Martin Savard explique de quelle façon se dérouleront les élections aux postes de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier du conseil d'établissement.

Durant la période de mise en candidature, M<sup>me</sup> Andrée-Anne Dubois propose Stéphanie L'Heureux au poste de présidente du CÉ pour la prochaine année scolaire.

**7. Élection au poste de vice-président(e)**

Durant la période de mise en candidature, M<sup>me</sup> Andrée-Anne Dubois se propose au poste de vice-présidente du CÉ pour la prochaine année scolaire.

**8. Élection au poste de secrétaire**

Durant la période de mise en candidature, M<sup>me</sup> Kimberly Rodrigue se propose au poste de secrétaire du CÉ pour la prochaine année scolaire.

**9. Élection au poste de trésorier / trésorière**

Durant la période de mise en candidature, M<sup>me</sup> Allison Fortier se propose au poste de trésorière du CÉ pour la prochaine année scolaire.

**CÉ-2025-2026-61**

M<sup>me</sup> Kimberly Rodrigue propose que les 4 personnes nommées ci-haut soient élues aux postes de présidente, de vice-présidente, de secrétaire et de trésorière du CÉ pour l'année scolaire 2025-2026.

Proposition adoptée à l'unanimité

**10. Établissement du calendrier des rencontres**

M. Martin Savard dépose le calendrier des réunions du CÉ pour l'année scolaire 2025-2026.

**CÉ-2025-2026-62**

M<sup>me</sup> Annie Dussault propose l'adoption du calendrier des réunions tel que déposé.

Proposition adoptée à l'unanimité

## 11. Établissement des règles de régie interne

M. Martin Savard fait le survol du document *Règles de régie interne*. Il met l'accent sur les points suivants :

- « 5.3.1 » : Le quorum est respecté si la majorité des membres sont présents et que la moitié des membres parents sont présents.
- « 6.2 » : Tout membre peut faire inscrire un point en s'adressant au directeur ou à la présidence au moins quatorze (14) jours avant la séance. Le sujet doit être suffisamment précis et si le point est amené pour décision, un projet de résolution est soumis avec la demande.
- « 8.4 » : Lorsque la chose est possible, le président apporte une réponse à la question et invite un membre ou le directeur à répondre à la question. Dans le cas contraire, le directeur prend note de la question et une réponse est transmise dès que possible.
- « 9.1 » : Seuls les membres ayant le droit de vote et le directeur peuvent prendre part aux délibérations. Toutefois, un membre du personnel de direction ou une personne ressource peut être autorisé par le président à fournir l'information ou à répondre aux questions.
- « 9.5.2 » : Sur demande d'un membre, le Conseil peut également décider de tenir un vote secret. Nonobstant ce qui précède, l'élection du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier se déroule au scrutin secret.
- « 9.5.4 » : Ce point doit être retiré du document.
- « 9.5.5 » : La présidente peut utiliser sa voix prépondérante dans un cas où il y aurait égalité des voix.
- « 11 » : Décorum (voir le document pour lire le texte en entier)

### CÉ-2025-2026-63

M<sup>me</sup> Cathy Roy propose que le document *Règles de régie interne* soit adopté tel que déposé

Proposition adoptée à l'unanimité

## 12. Sorties éducatives

M. Martin Savard parcourt le document des sorties éducatives déposé. Il s'assure avec les membres que les projets d'activités et/ou de sorties respectent les critères votés par les membres du conseil en novembre 2024. De plus, il explique la raison d'être du projet plein air.

### CÉ-2025-2026-64

Il a été proposé par M<sup>me</sup> Stéphanie L'Heureux que les documents déposés par les titulaires soient adoptés avec les modifications apportées et que ceux déposés par les spécialistes en éducation physique au sujet du plein air soient adoptés tels que déposés.

Proposition adoptée à l'unanimité

**13. Responsable des levées de fonds (O.P.P.)**

M. Martin Savard mentionne que depuis plusieurs années, les membres du CÉ ont délégué le mandat des levées de fonds à l'organisation de participation de parents.

**CÉ-2025-2026-65**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mariève Allard que le mandat des levées de fonds demeure la responsabilité des membres de l'O.P.P. et qu'un suivi des démarches des membres de cette organisation soit fait lors des séances du conseil d'établissement.

Proposition adoptée à l'unanimité

**14. Levées de fonds (campagnes et objectifs)**

M. Martin Savard mentionne que les trois campagnes de financement faites en 2024-2025 pourraient être reconduites pour 2025-2026; c'est-à-dire la vente de desserts de Noël, le course-o-thon ainsi que le service de bar au rodéo de Sainte-Catherine.

**CÉ-2025-2026-66**

Madame Annie Dussault propose ce qui a été mentionné ci-haut.

Proposition adoptée à l'unanimité

**CÉ-2025-2026-67**

Madame Andrée-Anne Dubois propose de ne pas mettre d'objectif à atteindre contrairement aux années passées.

Proposition adoptée à l'unanimité

**15. Mesure « À l'école, on bouge! »**

Monsieur Martin Savard mentionne que ce programme est une obligation ministérielle dont le but premier est de faire bouger les élèves un minimum de 60 minutes par jour. M. Pierre-Luc Dumais, enseignant en éducation physique et aide à la direction, est l'employé en charge de cette mesure. Le comité est formé des membres suivants : Emmanuelle Cardinal, Laurie Champagne, Danyel Paquet et Roxanne Thibault-Dufour. Deux rencontres ont eu lieu jusqu'à présent. Les activités des mois d'octobre et novembre ont été statuées par le comité.

**16. Formation des membres du conseil d'établissement**

M. Martin Savard mentionne aux nouveaux membres que des capsules de formation sont disponibles sur le site du gouvernement et qu'ils doivent les visionner. Elles permettent de comprendre le fonctionnement d'un conseil d'établissement.

**17. Dénonciation d'intérêt des membres**

M. Martin Savard explique que tout membre qui aurait des intérêts personnels qui pourraient le mettre en conflit par rapport à son rôle au sein du CÉ doit lui remettre le formulaire prévu à cet effet.

## 18. Budget de fonctionnement du CÉ

M. Martin Savard mentionne que le budget de départ du conseil d'établissement provient du centre de services scolaire et qu'il est établi en fonction du nombre de membres votants. Pour l'année 2025-2026, le budget est fixé à 855 \$. Il y a un surplus de 471 \$ des années passées. Le budget total pour l'année en cours est donc de 1326 \$.

## 19. Informations de la direction

### a) Clientèle 2025-2026 :

Suite au dénombrement scolaire tenu le 30 septembre dernier, le détail des élèves inscrits est de :

Degrés	Nombre d'élèves
Maternelle 4ans	17
Maternelle 5ans	75
1 <sup>re</sup> année	78
2 <sup>e</sup> année	87
3 <sup>e</sup> année	82
4 <sup>e</sup> année	91
5 <sup>e</sup> année	75
6 <sup>e</sup> année	85
<b>Total :</b>	<b>590</b>

En comptant les codes EHDAA de certains élèves, l'école compte 595 élèves reconnus par le MEES pour un total de 27 classes.

### b) Implication des parents dans les différents comités :

L'école pourra encore compter sur l'implication de nombreux parents. Les différents comités de parents regroupent :

Organisation de participation des parents	24 parents
Bibliothèque	13 parents
Conseil d'établissement	10 parents

### c) Inscriptions aux activités parascolaires - session automne 2025 :

Encore cette année, différentes activités parascolaires peuvent être vécues par les élèves selon leur niveau. Voici les activités offertes pour l'automne 2025 :

Maternelle : Multisports offert par Objectif forme (20 élèves inscrits)

1<sup>re</sup> cycle : Multisports offert par Objectif forme (20 élèves inscrits)

1<sup>re</sup> année à 6<sup>e</sup> année : Natation offert par le CNQ (52 élèves inscrits)

3<sup>e</sup> année à 6<sup>e</sup> année : Tennis et pickleball offerts par le Club de tennis St-Augustin (23 élèves inscrits)

L'activité d'aquarelle aura lieu durant la session hivernale au lieu de cet automne. L'équitation reprendra au printemps prochain dorénavant au Centre équestre Pégasse. Enfin, le vélo de montagne devrait pouvoir reprendre à l'automne 2026.

d) Éclairs de génie :

Il s'agit d'un projet offert depuis 2022-2023 aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année qui se démarquent tant du côté des résultats scolaires que du comportement. Ce projet permet de récompenser « l'élite » qui est souvent oubliée dans le milieu scolaire. Différentes activités seront vécues à chaque mois sous divers thèmes. Des compétitions amicales du style *Génies en herbe* seront animées par la direction pour mettre à l'épreuve leurs multiples connaissances. Les 16 élèves s'affronteront au moyen de plusieurs jeux afin de déterminer l'équipe championne en fin d'année. À noter que 2 autres élèves agissent à titre de substituts.

e) Club de robotique :

Il s'agit d'un nouveau projet depuis 2024-2025 offert à compter de cette année aux élèves de 4<sup>e</sup> année qui se démarquent tant du côté des résultats scolaires que du comportement. Ce projet permet de récompenser « l'élite » qui est souvent oubliée dans le milieu scolaire. Différents projets de robotique seront vécus à durant l'année. Les 8 élèves s'affronteront durant l'année au moyen de plusieurs défis de programmation pour mettre à l'épreuve leurs multiples connaissances et leur débrouillardise. L'équipe championne sera couronnée au terme de ces épreuves. Les activités débuteront en janvier 2026.

**20. Parole aux représentantes du personnel de soutien**

M<sup>mes</sup> Roxanne Thibault-Dufour et Maude Lacoursière n'ont rien de spécial à mentionner.

**21. Parole au membre de la communauté**

Aucun membre de la communauté n'est présent à la rencontre.

**22. Parole aux représentantes du comité de parents**

Il n'y a pas eu de rencontre à ce jour.

**23. Parole à la responsable de la trésorerie**

Ce point a été traité au point #18 de la présente rencontre.

**24. Levée de l'assemblée**


**CÉ-2025-2026-68**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Dussault que la rencontre soit levée à 20 h 25.

Proposition adoptée à l'unanimité



Martin Savard  
Directeur



Stéphanie L'Heureux  
Présidente